

- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE -

Votre réservation devient effective après encaissement de votre chèque bancaire (représentant le montant de l'acompte et les frais de réservation) ou acceptation du paiement par carte Visa ou Mastercard.

1. Seul le contrat rempli entièrement est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location.
2. La décision définitive de l'acceptation de la location dépend uniquement du camping qui n'a pas à en fournir la raison. Le camping La Grainetière propose des séjours à vocation familiale au sens traditionnel et se réserve ainsi le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe ou qui chercherait à le détourner. De même, toute personne n'adoptant pas la Youpi attitude des vacances, sera invitée à trouver un autre lieu d'hébergement correspondant plus à ses attentes.
3. Cette confirmation est notamment subordonnée aux conditions suivantes :
 - Hébergement locatif réservé plus de 30 jours avant l'arrivée : paiement de 25 % d'acompte + 15€ de frais de réservation (non déductibles de la facture ni remboursable en cas d'annulation) + 2.5% du montant du séjour (hors frais de réservation et taxe de séjour) d'assurance annulation (facultatif).
 - Hébergement locatif réservé moins de 30 jours avant l'arrivée : paiement de la totalité du séjour + 15€ de frais de réservation (non déductibles de la facture ni remboursable en cas d'annulation) + taxe de séjour de 0.66€ par nuit et par personne de plus de 18 ans + 2.5% du montant du séjour (hors frais de réservation et taxe de séjour) d'assurance annulation (facultatif)
 - Emplacement camping : paiement de 25% d'acompte + 15€ de frais de réservation (non déductibles de la facture ni remboursable en cas d'annulation) + 2.5% du montant du séjour (hors frais de réservation et taxe de séjour) d'assurance annulation (facultatif).
4. Le **solde** du séjour, comprenant la taxe de séjour, en hébergement locatif est à régler 30 jours avant la date d'arrivée. Sans règlement du solde dans le délai prévu, le camping se réserve le droit d'annuler votre réservation et de conserver l'acompte précédemment versé. Le solde du séjour, comprenant la taxe de séjour, en emplacement camping est à régler la veille du départ.
5. En hébergement locatif, deux **cautions** sont à donner à l'arrivée. Ces cautions vous seront demandées de préférence en carte bancaire. Celles-ci sont détruites ou rendues le jour du départ après état des lieux.
 - Une caution «ménage» de 80 €. Elle sera encaissée dans le cas où la location ne serait pas restituée en parfait état de propreté en fin de séjour, le nettoyage étant à la charge du locataire. Pendant votre séjour, nous vous invitons à lire les consignes de départ dans votre location (nettoyage complet, draps à replier et à mettre sur un lit, vaisselle à disposer sur la table etc...).
 - Une caution «détérioration» de 150 €. Elle sera restituée au départ après déduction des détériorations et/ou objets manquants constatés dans l'inventaire.
6. Vous devez signaler au camping toute modification intervenant sur le nombre de personnes. La correction tarifaire sera alors appliquée immédiatement. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
7. Les mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal tout au long du séjour. Les enfants doivent être en permanence accompagné d'un adulte dans l'enceinte de toutes les installations collectives (sanitaires, piscine, aire de jeux...).
8. L'attribution du numéro d'emplacement ou de location est du strict domaine de la direction et peut être modifié à tout moment. Lors de la réservation des demandes particulières peuvent être formulées par le client, le camping s'engage à y apporter une attention particulière mais ne peut les garantir avant le jour de l'arrivée.
9. Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée, le montant du séjour demeure acquis ou reste dû au camping. Si vous avez souscrit à l'assurance annulation au moment de la réservation, un montant forfaitaire peut vous être remboursé selon les raisons du départ anticipé (Voir les conditions d'annulation en point 29 et 30). Pour tout départ anticipé, la direction se réserve le droit de relouer l'emplacement.
10. Les arrivées en location se font à partir de 16h et les départs avant 10h. Les arrivées en emplacement camping sont à partir de 14h et les départs avant 12h. Toute arrivée avant la date et l'heure prévue vous expose à ne pouvoir occuper la location ou l'emplacement retenu sauf accord préalable de la Direction du Camping.
11. Le camping doit être prévenu de tout retard éventuel de votre arrivée. Sans notification écrite de votre part, la location redevient disponible le lendemain de la date prévue après 16 heures. La location de l'emplacement camping redevient disponible le soir même à partir de 18 h30. Le paiement intégral des prestations demeure exigé.
12. Les sommes versées restent acquises au camping.
13. Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du CAMPING LA GRAINETIÈRE. Il s'engage également à rendre son emplacement camping ou les abords immédiats de sa location propres.
14. Animaux : Les pit-bulls et dérivés sont interdits. Seuls les chiens et chats de moins de 8kgs (tenus en laisse) sont tolérés sur le terrain après acceptation de la Direction, sous réserve de la présentation de leur carnet de vaccination à jour. Il est formellement interdit de laisser les animaux seuls dans les locations ou sur la parcelle de camping. Les déjections des animaux faites sur le camping doivent être ramassées par le propriétaire de l'animal.

15. Les barbecues à feu ouvert sont interdits ; seuls les barbecues à gaz ou électriques sont autorisés.
16. Les modes de paiement acceptés sont: mandat, carte bleue, espèces, chèques vacances et chèques bancaires (libellés à l'ordre de S.A.R.L. CAMPING LA GRAINETIÈRE).
17. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE sera compétent.
18. Médiation des litiges de la consommation :
Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Camping La Grainetière. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.
Ce dispositif de médiation peut être joint par :
 - voie électronique : www.medicys.fr ;
 - ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris »
19. Droit à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping La Grainetière à utiliser sur tout support, les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit d'en faire la demande par écrit auprès du camping.
20. Tout visiteur doit venir se présenter à l'accueil avant d'entrer. **Il ne pourra pas profiter des services proposés par le camping (piscine, aire de jeux, etc).**
21. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locations.
22. Il vous appartient d'avoir une assurance civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et incidents relevant de votre responsabilité civile.
23. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
24. Seuls les véhicules déclarés sont autorisés à rouler dans le respect de la limitation de vitesse de 10km/h. Chaque locataire est tenu de respecter l'emplacement de stationnement affecté à sa parcelle, de nous signaler la présence de tout véhicule supplémentaire en s'acquittant du supplément correspondant et de ne pas stationner dans l'enceinte du camping sans l'autorisation de la direction.
25. Il est formellement interdit d'installer une tente, auvent ou tout autre installation sur les parcelles de mobilhomes ou roulotte.
26. Le mobilier des locations ne sera pas retiré des hébergements.
27. Les tarifs TTC s'entendent avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.
28. En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :
 - Les frais de location et d'assurance
 - A titre d'indemnité de rupture de contrat : L'acompte de 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou un montant égal ou total du séjour si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée.Une assurance annulation et interruption de séjour peut être souscrite avec votre contrat de location. Celle-ci vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée, selon les conditions prévues au contrat.
29. **Assurance annulation et Interruption de séjour :**
 - Aucun remboursement ne sera possible si vous ne souscrivez pas au forfait de l'assurance annulation.
 - Toute annulation doit nous parvenir par écrit.
 - Le camping doit être avisé dans les 24h suivant le sinistre.
 - Aucun remboursement ne sera possible si le solde du séjour n'a pas été réglé dans les délais impartis (30 jours avant l'arrivée).
 - L'assurance annulation doit être souscrite au moment du règlement de l'acompte. Toute souscription postérieure ne pourra être prise en compte.
 - Coût : 2,5% du montant du séjour (hors frais de réservation et taxe de séjour).
 - Les conditions complètes concernant l'étendue, les modalités et limites des garanties sont disponibles ici : <http://www.campez-couvert.com/conditions-generales-dassurances/>

En cas d'annulation :

- Annulation plus de 30 jours avant l'arrivée : Remboursement des 25% d'acompte déjà versés au camping (hors frais de réservation et frais d'assurance).
- Annulation moins de 31 jours avant l'arrivée : Remboursement de la totalité du séjour (hors frais de réservation et frais d'assurance).

En cas d'interruption de séjour :

- Elle garantit à l'assuré ainsi qu'aux accompagnants inscrits sur le même bulletin d'inscription le remboursement des jours facturés et non remboursés par le camping.